



SOMMAIRE DÉCISIONNEL

OBJET : Bureau d'audiences publiques en environnement - L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes	Conseil <input type="checkbox"/> Exécutif <input checked="" type="checkbox"/> Commission <input type="checkbox"/> CCA <input type="checkbox"/> DG <input type="checkbox"/>
SERVICE : Environnement	

PRIORITÉ	
Planification du territoire métropolitain	<input checked="" type="checkbox"/>
Politiques et interventions de développement	<input type="checkbox"/>

RECOMMANDATION

Pour information

<i>Préparé par : Michel Allaire</i>	<i>Date : 2021-03-12</i>
<i>Autorisé par : Suzy Peate</i>	<i>Date : 2021-03-15</i>
<i>Recommandé par le directeur général : _____</i>	<i>Date :</i>
<i>Massimo lezzoni</i>	



Communauté métropolitaine
de Montréal

1. RÉSUMÉ DU DOSSIER

Le 21 février dernier, le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) annonçait les modalités d'une consultation publique intitulée « L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes ». Parallèlement, la Communauté tient, dans le cadre de travaux préparatoires à la prochaine révision de son PMGMR, une réflexion sur ses orientations portant sur l'élimination des résidus ultimes.

Dans le cadre de ses travaux préparatoires, la Communauté met à la disposition des gestionnaires municipaux différents documents afin de les appuyer dans la rédaction de leur mémoire. Le BAPE souhaite obtenir ces documents et les rendre publics.

Enfin, la Communauté souhaite annoncer au BAPE son intention de déposer un mémoire. Toutefois, un tel dépôt ne pourra être effectué avant le 10 juin prochain alors que la date limite prévue est fixée au 14 mai.

2. ÉTAT DE LA SITUATION

Le 21 février dernier, le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) annonçait les modalités d'une consultation publique intitulée « L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes ». Mandaté par M. Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le BAPE doit tenir une enquête et une audience publique sur le sujet de l'élimination des résidus.

Parallèlement, la Commission de l'environnement de la Communauté invitait les municipalités et MRC du territoire d'application du PMGMR à se prononcer sur les enjeux d'élimination des résidus afin d'orienter les prochains travaux de révision du PMGMR qui débiteront en 2022.

La consultation actuellement en cours par la Commission de l'environnement de la Communauté porte sur trois grands enjeux, soit :

- Le maintien ou non du principe d'autonomie régionale, de l'objectif « zéro enfouissement » et du territoire d'application ;
- La prise en charge ou non par les municipalités de l'ensemble des matières résiduelles produites sur le territoire du PMGMR (incluant industries, commerces et institutions) ;
- Les divers modes de traitement et de valorisation énergétique des résidus en fonction des quantités à éliminer.

Les mémoires sont attendus pour le 26 mars prochain. Le rapport de la Commission sera par la suite acheminé au comité exécutif (10 juin) et servira à établir le positionnement de la Communauté dans le cadre de la consultation du BAPE.

Développements récents

Comme à son habitude dans le cas d'audiences génériques, le BAPE procédera en trois phases, soit la partie information, la tenue d'ateliers sur des sujets spécifiques (technologies, villes européennes, etc.) et la phase de réception des mémoires. Le rapport du BAPE est attendu pour le 22 décembre 2021. Le coordonnateur Environnement



Communauté métropolitaine
de Montréal

de la Communauté a été identifié à titre de personne-ressource. Ainsi, toute question portant sur la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Communauté pourrait lui être acheminée lors des séances d'information prévues aux dates suivantes :

Début de l'audience publique, présentations et questionnements à portée générale.	23 mars, 19 h 24 mars, 13 h 30
Regroupement 1 : Montréal, Outaouais, Laurentides, Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie.	24 et 25 mars, 19 h 25 mars, 13 h 30
Regroupement 2a : Capitale-Nationale et ses régions contiguës - Mauricie, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Chaudière-Appalaches.	30 mars, 19 h
Regroupement 2b : Estrie, Centre-du-Québec, Bas-Saint-Laurent, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.	31 mars, 19 h
Regroupement 3 : Nord-du-Québec et autres territoires faiblement peuplés ou éloignés desservis par des lieux d'enfouissement en tranchée, en milieu nordique ou en territoire isolé.	1 ^{er} avril, 19 h

Une présentation d'environ 15 minutes est prévue afin de présenter un bref état de la situation qui prévaut sur le territoire métropolitain.

Dix ateliers d'échange et de réflexion sont prévus durant la période du 13 au 30 avril, comme indiqué ci-après :

- Les experts nationaux - 13 avril ;
- Les experts internationaux - 14 avril ;
- La production et la consommation de biens - 20 avril ;
- L'organisation de la gestion des matières résiduelles - 21, 22, 23 et 27 avril ;
- Le détournement des matières résiduelles de l'élimination - 28 avril ;
- L'élimination des matières résiduelles - 29 et 30 avril.

Des modes de consultation sont également prévus afin de recevoir les opinions des citoyens ainsi que des communautés autochtones. Les intentions de présenter un mémoire doivent être acheminées au BAPE d'ici le 3 mai prochain et les mémoires y sont attendus pour le 14 mai.

Lors de la rencontre préparatoire, les commissaires du BAPE ont été mis au courant de l'exercice mené par la Commission de l'environnement auprès de ses municipalités/MRC au sujet de l'élimination des résidus. Ainsi, une demande a été formulée afin que les documents disponibles soient mis à la disposition du BAPE et donc diffusés. Ces documents (études, rapports, etc.) sont disponibles pour les gestionnaires municipaux afin de les appuyer dans la rédaction des mémoires attendus. La liste des documents est jointe au présent sommaire.

3. PIÈCES JOINTES

Liste des documents remis au BAPE. 1 page.